

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire

AVIS

Date :	Objet :	Vote :
21 octobre 2011	Plan régional d'actions pour la conservation du Pelobate cultripède – <i>Pelobates cultripes</i>- en Pays de la Loire	Avis favorable

Le dossier examiné est présenté par la LPO Vendée. Ce travail constitue un état des lieux réalisé dans le cadre de la convention pluriannuelle passée entre la LPO et le Conseil Régional des Pays de la Loire. Il concerne un amphibien protégé au niveau national et inscrit à l'annexe IV de la directive habitats, le Pelobate cultripède. En collaboration avec les différents acteurs ayant œuvré depuis plusieurs années à la conservation de cette espèce, ce travail dresse un état des connaissances, et propose un plan d'actions.

Le document dresse un catalogue de localisation des populations. Ce dernier reprend de manière homogène les éléments permettant de définir chaque station. Les cartographies gagneraient à avoir une échelle homogène permettant de comparer les tailles des sites. Le site du « Marais d'avant » est par exemple le seul à posséder en complément un élément orthophotographique et une photographie de la station. Les surfaces ne sont pas exprimées dans le document. Les dates de découverte sont soit très anciennes (1932) soit très récentes (pour la plupart postérieures aux années 1990), il conviendrait peut-être d'affiner encore mieux l'état des connaissances à partir du réseau des naturalistes régionaux. Certaines données mériteraient d'être mieux renseignées (ex : George Durand 1932, sans source bibliographique ou autre référencement). Des données sont fournies sur le nombre de sites de reproduction mais ces dernières ne sont pas datées ni commentées.

La technique ou le mode d'évaluation des zones « potentielles de reproduction » ne sont pas décrits (nombre de passages, choix des sites, dates de prospection). Deux qualificatifs sont utilisés pour décrire les mares, « mares dunaires » et « mares d'eau douce d'origine humaine » sans éclaircir cette différenciation. Un avis est donné sur la connexion entre différents sites. Lorsque cette dernière est positive, il serait intéressant de donner les éléments qui justifient cette affirmation et de prévoir une carte de synthèse « multi-sites ». Le statut de protection des différentes stations est énuméré, mais un complément d'information serait nécessaire lorsque plusieurs acteurs agissent sur un même site (surfaces et parcelles/acteur). Les tableaux synthétiques concernant les opérations de gestion menées sur les années précédentes permettent d'avoir une vision globale des actions. Les actions de gestion sont difficiles à évaluer dans le temps (pas de dates), voire dans le volume (ex : création de mare 2000 € /an 500 €/mare).

Le plan d'action est ensuite décliné en 11 actions (les numéroter). La première action prévoit la création d'une plaquette de sensibilisation. Une évaluation de la première plaquette éditée par l'ONF permettrait certainement d'avoir un avis sur l'opportunité de l'action. Les actions 3 et 4 prévoient de mettre en place des protocoles de suivi différents (local/national). Une analyse comparée serait souhaitable pour évaluer les objectifs de ces actions.

En conclusion, le CSRPN apporte un avis favorable à ce plan régional d'actions en faveur du Pelobate cultripède. En effet, moyennant la prise en considération des quelques remarques précédentes, le plan semble cohérent et devrait permettre d'engager des actions concertées de conservation d'une espèce emblématique des zones dunaires atlantiques, et actuellement incontestablement menacée .

Le président du CSRPN



Jan-Bernard BOUZILLE

